



Promouvoir
une attitude
responsable

GREEN DEAL & ÉCONOMIE CIRCULAIRE

COLLOQUE AFCE - 7 OCTOBRE 2020



Véronique Louwagie
Député de l'Orne



Promouvoir
une attitude
responsable

La loi d'économie circulaire

COLLOQUE AFCE - 7 OCTOBRE 2020

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

L'institutionnalisation du concept d'économie circulaire

- En France :
 - « Feuille de route de l'économie circulaire » : **octobre 2017**
 - « 50 mesures pour une économie 100 % circulaire » : **avril 2018**
- En Europe :
 - Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire : **décembre 2015**
 - « Paquet économie circulaire » : **juin 2018**

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Tour d'horizon de la loi

- Volonté de **sortir de l'utilisation du plastique jetable** dans la vie quotidienne.

100 % de plastique recyclé en 2025

Fin de la mise sur le marché du plastique jetable d'ici 2040

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Tour d'horizon de la loi

Travail sur l'information transmise au consommateur :

- Uniformisation et nouvelles normes appliquées au tri sélectif ;
- Affichage environnemental et social sur les produits, sur la base du volontariat ;
- Meilleure information sur la composition des produits et création de nouveaux indices de "réparabilité" et de "durabilité" ;

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Tour d'horizon de la loi

Lutte contre le gaspillage

- Mesures contre le gaspillage alimentaire et contre la destruction des invendus non alimentaires ;
- Création de fonds pour encourager le “réemploi” et la “réutilisation” ;
- Encourager la “vente en vrac”.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Tour d'horizon de la loi

Repenser le cadre des **filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)** :

- Extension du principe du “pollueur-payeur” ;
- Extension du périmètre de la responsabilité à de nouveaux secteurs.

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

L'application de la loi

La chaîne d'information du producteur au consommateur :

- Nouvelle démarche de transparence sur toute la durée de vie du produit ;
- Contribution sur la gestion et le traitement de la fin de vie des produits assortie d'un bonus ou malus selon leur éco-conception, pour toutes les producteurs et fabricants REP

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

L'application de la loi

La préservation des ressources :

- Lutte contre le gaspillage des matières mais aussi de l'énergie ;
- Travailler sur la performance énergétique du bâtiment via des techniques qui promeuvent un usage plus raisonné de l'énergie.

Merci pour votre attention !



afce.asso.fr